



Albi, le 2 août 2013

La préfète communique :

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

- Au Journal officiel de la République française du **2 août 2013** est paru l'arrêté du **29 juillet 2013** portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, du **1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012** pour les communes suivantes :
- **Brens, Briatexte, Graulhet, Lisle-sur-Tarn, Pratviel, Puycalvel, Terssac.**

Les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours à compter du **3 août 2013** pour déposer, auprès de leur compagnie d'assurance, un état estimatif des dommages subis.

Pour tout renseignement complémentaire, les sinistrés peuvent s'adresser au secrétariat de leur mairie.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie Lacan', written in a cursive style.